

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2015

FINANCES

2015/1 : Demande de Subvention au titre de la DETR pour les aménagements de sécurité du centre bourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «17 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux

Coût estimatif des travaux y compris le coût de la maîtrise d'œuvre	1 110 840 € HT
Dotation Préfecture - DETR-	200 000 €
Conseil général Isère	40 000 €
Reste à la charge de la commune :	870 840 €

PRÉCISE que ces coûts ne prennent en compte ni les aménagements paysagers, ni les stationnements, ni les réseaux d'eaux pluviales et ni l'éclairage public. Le coût total des travaux est, dans sa globalité, estimé à **1 608 728 € HT**.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une à la Préfecture au titre de la DETR pour le financement de cet investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes

2015/2 : BP EAU - Délibération relative à la décision modificative n°2/2014 : Augmentation et virement de crédits

Dépenses et recettes de fonctionnement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
DF-Article 658 - Charges diverses de la gestion courante	18 700€	
RF-Article 704 - vente de produits	10 000 €	
DF-Article 022 - Dépenses imprévues		4 000 €
DF-Article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		4 400 €
DF-Article 678 - Autres charges exceptionnelles		300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par «voix pour » ; «voix contre » et « abstention »,

DÉCIDE de procéder aux mouvements de crédits présentés par Monsieur le Maire

PRÉCISE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget eau de l'exercice en cours.

2015/3 : Versement de l'indemnité de Conseil à l'occasion de l'arrivée de Madame Monique EYMAR, Comptable de la commune d'Izeaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par «16 voix pour » ; « 1 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE de verser à Madame Monique EYMAR, receveur municipal de la commune, l'indemnité dite « indemnité de conseil » à taux plein pour les 30 jours de présence pendant l'année 2014, soit 46.66 € bruts.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014.

PRÉCISE que le versement des indemnités sera décidé chaque année et fera l'objet d'une délibération.

2015/4 : Signature de la convention de fourrière 2015 avec la SPA pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «17 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la SPA et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention pour l'année 2015.

2015/5 : BP Commune - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015 dans la limite suivante :

- pour le chapitre 20 : 11 500.00 €

- pour le chapitre 21 : 81 904.84 €
- pour le chapitre 23 : 175 000.00 €

2015/6 : BP EAU - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP eau 2015 dans la limite suivante :

- pour le chapitre 040 : 2 554.25 €
- pour le chapitre 20 : 5 000.00 €
- pour le chapitre 21 : 31 240.29 €
- pour le chapitre 23 : 22 500.00 €

Le Maire,
Joël GAILLARD

Affichage du 20/01/2015 au